



INFORMER | DÉFENDRE | PROPOSER | AGIR... ENSEMBLE

CAPD 17 MAI 2019 : les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte

Dans le cadre d'une déclaration liminaire, le SNUipp-FSU a rappelé son désaccord total avec les nouvelles règles du mouvement . Nous avons pointé l'énorme responsabilité du ministère qui organise la pagaille et met les collègues dans une situation d'attente insupportable.

A NOTER que cette CAPD s'est tenue suite à la demande expresse du SNUipp-FSU, les textes prévoyant l'étude des stages MIN en CAPD avant le 20 Mai.

A l'ordre du jour

1) candidatures stages MIN (Modules d'initiatives Nationales)

Ce sont des stages organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei ET également organisés dans le cadre de la formation continue à l'intention des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ; et/ou des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires.

Un groupe de travail relatif à l'étude des départs en stage de formation MIN s'était tenu cet le 16 mai.

41 candidatures recensées... mais seulement 8 départs - + 2 départs de collègues prévus initialement en modules de formation Cappei et qui au final sont retenues sur les stages MIN - (39 candidatures l'an dernier et 6 départs).

Le SNUipp-FSU avait suivi de près les travaux de ce groupe de travail et redit l'insuffisance des moyens accordés eu égard aux nombreux besoins dans les écoles. De surcroît, le SNUipp-FSU a rappelé les impératifs résultant de la mise en place du CAPPEI: pré requis et pour l'an prochain, stages MIN prioritairement ouverts aux collègues nouvellement titulaires du Cappei.

Cela nécessite de fait une augmentation impérative du nombre de départs.

Le SNUipp-FSU a également demandé à ce que les besoins exprimés par les collègues soient pris en compte au delà des priorités définies par l'IA.

La demande est importante et le PAF ne répond pas aux besoins des collègues. Les seules "logique et commande" institutionnelles ne peuvent servir d'unique base à l'étude des demandes, les besoins exprimés doivent rester un élément prioritaire à prendre en compte.

Nous avons également demandé des explications sur les avis défavorables portés aux candidatures et réclamé, selon les situations, l'étude des candidatures au même titre que les autres. Certains avis ne sont pas explicites, l'IA indique qu'ils ont été portés aussi en fonction du poste occupé par le collègue considéré comme "en inadéquation" avec le stage demandé. Pour le SNUipp-FSU, tout collègue peut faire le mouvement et obtenir un autre poste.

Suite à nos questions, il a été précisé que les candidatures des collègues ayant déjà suivi un stage MIN sur les 3 dernières années avaient été écartées alors que cela n'est nullement indiqué dans la circulaire de l'IA suite à décision de l'IA. Cela sera indiqué l'an prochain (demande du SNUipp: délai de 2 ans et non de 3)

Les propositions du groupe de travail ont été entérinées en CAPD.

2) congés de formation professionnelle

Un groupe de travail chargé d'étudier les demandes de congés de formation professionnelle, s'était réuni tenu le 28 mars à l'Inspection Académique. Le SNUipp y avait dénoncé à nouveau la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation (114 mois à allouer) et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés.

Sans compter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, les refus de temps partiel ou de disponibilité qui amputent d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués. Cette année, le nombre de demandes est encore très important et beaucoup de collègues n'en sont pas à leur première demande

LA CAPD a entériné les propositions en tenant compte aussi de désistements de collègues qui ont permis le départs d'autres.

Les candidatures - **108 demandes - ont été classées en 3 catégories et 12 collègues retenus** (pour rappel, 13 départs possibles l'an dernier pour 101 demandes)

Niveau 1 (Master et au-delà) : 31 demandes , 3 départs (dernier pris , barème = 31)
Niveau 2 (Licence ou équivalent et M1): 37 demandes , 4 départs (dernier pris, barème = 32) ; Niveau 3 (diplômes de niveau III à V et formations non diplômantes): 40 demandes , 5 départs (dernier pris, barème = 39)

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU :

- Calendrier du mouvement :

L'IA fait part de nombreuses difficultés de fonctionnement du logiciel. Certains voeux sont annulés, beaucoup de barèmes sont faux..

Hier, il a fallu plus de 2h pour faire tourner le contrôle général. Le signalement de ce dysfonctionnement a été fait. D'autres départements ont fait le même signalement.

L'IA considère maintenant qu'il est envisageable que les résultats du mouvement soient connus après la sortie des classes. Ce qui serait catastrophique.

Il n'y a aucune visibilité sur la date de la CAPD. Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu au ministère (voir plus bas)

- Stage directeurs nouvellement nommés : prévu le 17 juin, il n'est pas inenvisageable selon l'administration que la date soit décalée (formation début septembre envisagée sous la forme de stages massés sur plusieurs semaines).

- Situation globale des demandes de détachements et dossiers individuels

la DIPE n'a pas pu traiter cette question compte tenu du contexte. Cette question sera traitée lors de la CAP de mi juin. La DIPE nous communiquera d'ici peu des informations sur les situations personnelles de 4 agents.

- Demande d'une CAPD courant Juin pour notamment l'étude des refus de temps partiel, la hors-classe, les demandes d'ineat/exeat ...

Compte tenu des incertitudes concernant le mouvement, il y aura bien une CAPD mi juin .

